

**C.S.E.L.**

**Assemblée Générale du 11 mai 2022**

**Rapport Financier**

# Réalisations 2021

*Les montants sont en euros*

	2020	2021	Variation 2021 sur 2020
RECETTES	40 206.09 €	41 553.57 €	en hausse de 3.4 %
DÉPENSES	38 474.09 €	37 549.77 €	en baisse de 2.4 %
Encaisse 31-12	40 045.52 €	44 049.32 €	Progression de 4 003.80 €

Par rapport au BUDGET 2021 RÉVISÉ :

- Les RECETTES sont en progression de 3.4 %, alors qu'une diminution sensible (de 5 000 €) était envisagée, du fait de la fin du subventionnement de la fondation REVIVRE et de l'érosion des cotisations des années précédentes.
- Les DÉPENSES ont été en diminution de 2.4 % conformément à la prévision budgétaire de 37 000 €
- L'encaisse a donc progressé de 4 000 €, alors qu'une dégradation de 2 000 € était prévue

*Au delà ces chiffres globaux :*

- Les comptes détaillés avec un historique sur 4 ans (référence CSEL21R) seront disponibles sur le site [www.CSEL.fr](http://www.CSEL.fr)
- Les comptes détaillés comparés aux éléments budgétaires (référence CSEL21BirR) seront disponibles sur le site [www.CSEL.fr](http://www.CSEL.fr)

# Réalisations 2021

*Les montants en euros sont arrondis*

## RECETTES

<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	Variation 2021 sur 2020
40 500 €	40 200 €	41 500 €	+ 3.4 %

Les recettes de l'année 2021 ont progressé d'environ 1 300 €, mais avec des évolutions très contrastées pour ce qui concerne le détail, notamment :

- + 900 € pour les cotisations habituelles (elles étaient en baisse ces dernières années)
- 5 000 € avec la fin des subventions de la fondation REVIVRE en 2020 (3 fois 5 000 €)
- + 5 400 € pour un ensemble de dons exceptionnels en fin d'année.

Au total, les réalisations sont supérieures au budget révisé de près d'environ 6 500 €, ce qui explique l'excédent de recette de 2021 d'environ 4 000 €.

# Réalisations 2021

*Les montants en euros sont arrondis*

## DÉPENSES

<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	Variation 2021 sur 2020
37 300 €	38 500 €	37 500 €	- 2.4 %

Sur les 3 dernières années, les dépenses totales apparaissent comme relativement stables, pour s'adapter à la décroissance des recettes courantes observée sur la période récente.

De ce fait, les envois de fonds du CSEL à Lomé, tant pour l'APPEL que pour le CAJED, ont été limités au plus près possible du niveau de 2019.

Ainsi, les réalisations ont été proches du budget révisé pour les dépenses de 37 000 €

# Réalisations 2021

*Les montants en euros sont arrondis*

## ENCAISSE

<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	Variation 2021 sur 2020
38 200 €	40 000 €	44 000 €	+ 10 %

L'encaisse a progressé de 4 000 € du fait du bon niveau des recettes en 2021 et de la stabilisation des dépenses ces deux dernières années.

On notera tout particulièrement :

- que sur les années 2018, 2019 et 2020 le CSEL avait encaissé 15 000 € de subventions de la fondation REVIVRE pour permettre la poursuite des efforts pour l'apprentissage à l'APPEL et au CAJED,
- que la baisse des cotisations courantes observée sur la période, avait en partie pénalisé cet effort. Un prolongement sur 2022 est donc à l'ordre du jour.

# Budgets 2022 révisé et 2023 initial

*Les montants sont en euros*

	<i>Réalisations</i> 2021	<i>Budget initial</i> 2022	<i>Budget révisé</i> 2022	<i>Budget initial</i> 2023
RECETTES	41 553.57	34 500.00	41 000.00	38 000.00
DÉPENSES	37 549.77	37 500.00	43 000.00	40 000.00
Encaisse 31-12	44 049.32	non	42 049.32	40 049.32
Variation ENCAISSE	+ 4 003.80	repris	- 2 000.00	- 2 000.00

Tant pour le **budget 2022 révisé** que pour le **budget 2023 initial**, des contraintes fortes orientent les prévisions présentées à cette assemblée générale du CSEL :

- La poursuite de l'érosion des recettes courantes de cotisation du CSEL
- Le niveau global des besoins à Lomé augmente significativement
- Nécessité d'obtenir des ressources supplémentaires

*Au delà de ces chiffres globaux :*

*Le budget 2022 révisé, comparé au budget initial et aux réalisations 2020 et 2021 (référence CSEL22Bir) sera disponible sur le site [www.CSEL.fr](http://www.CSEL.fr)*

*Le budget 2023 initial, comparé aux budgets 2022 et aux réalisations 2021 (référence CSEL23Bi) sera disponible sur le site [www.CSEL.fr](http://www.CSEL.fr)*

# Budget 2022 révisé

**RECETTES prévues : 41 000 €** (seulement – 500 € par rapport à 2021)

**Contrainte : La poursuite de l'érosion des recettes courantes de cotisations du CSEL**

**On retiendra dans le détail du budget 2022 révisé :**

- **qu'à 34 000 € les cotisations sont maintenues à un niveau proche de celles du budget initial, contre une réalisation 2021 particulièrement forte de 41 500 € (du fait des 5 400 € de dons exceptionnels cités plus haut)**
- **que pour 3 000 € le budget intègre un concours ponctuel de 3 000 € (association Ananie et Saphire) ciblé sur l'achèvement du cursus de 5 ex-apprentis du CAJED, en vue de leur autonomisation (notamment pour leur «libération» ...)**
- **qu'un poste de 4 000 € est budgétisé pour des subventions à solliciter**

**Y compris cette dernière recette espérée, qui n'est donc pas certaine, le budget prévoit un excédent des dépenses de 2 000 € ...** alors que tous les besoins du CAJED ne sont pas couverts, notamment pour ce qui concerne les jeunes de plus de 16 ans.

**→ L'excédent des dépenses serait de 6 000 € en cas de non obtention des subventions espérées pour 2022** (ce niveau d'insuffisance ne serait supportable que pour cette année)

# Budget 2022 révisé

**DÉPENSES prévues : 43 000 €** (+ 5 500 € par rapport à 2021)

**Contrainte : Le niveau global des besoins à Lomé augmente significativement**  
**Inflation – Jeunes de plus de 16 ans suivis hors du foyer plus nombreux**

**Le budget révisé :**

- **retient 20 000 € pour le CAJED : il s'agit des 17 000 € de l'hypothèse de base du budget initial (maintien du financement au niveau de celui de 2021)**  
**... mais majoré des 3 000 € (déjà reçus), pour l'autonomisation des ex-apprentis.**
- **propose pour l'APPEL, à 17 400 €, une légère réduction de la contribution annuelle, dans la lignée des échanges qui ont eu lieu avec les présidents de nos 2 partenaires à Lomé**
- **incorpore un poste de 2 800 € pour des actions actuellement non retenues (notamment pour les plus de 16 ans du CAJED), qui pourraient être financées en cas d'obtention des concours supplémentaires espérés.**
- **reconduit (pour 2 800 €), les postes de dépenses relatives au déplacement à Lomé (avec la crise sanitaire il avait cruellement manqué pour la poursuite d'un bon fonctionnement) et pour les frais courants (dont ceux de communication).**



# Budget 2023 initial

**La toute première esquisse du budget 2023 est basée, sur une large réplication du budget 2022 révisé, y compris en matière de subventionnement, et sur des incertitudes fortes**

**Les RECETTES à 38 000 € (en baisse de 3 000 €) reposent :**

- **sur des cotisations courantes stabilisées à 34 000 €  
... mais sans le concours exceptionnel de 2022 pour les apprentis du CAJED (3 000 €)**
- **sur un niveau de subventionnement identique à celui espéré pour 2022 (4 000 €)**

**Les DÉPENSES à 40 000 € (en baisse de 3 000 €) envisagent :**

- **Le maintien des financements de l'APPEL (17 400 €) et du CAJED (17 000 €) au même niveau courant  
... et donc en n'assurant toujours pas la totalité des besoins à Lomé (surtout pour le CAJED qui peine à dégager des financements au-delà de ceux du CSEL)**
- **un chapitre de dépenses directement dépendant des subventions espérées pour renforcer les financements insuffisants dans les possibilités de base du budget.**

# Budget 2023 initial

**En résumé, une nouvelle insuffisance des recettes de 2 000 € est actuellement retenue pour 2023.**

**Ces projections budgétaires seraient nécessairement à réexaminer significativement dans le budget 2023 révisé, si le niveau des recettes (notamment de subvention) venait à ne pas être tenu, tant sur 2022 que sur 2023.**